

# Contrat de location saisonnière (location de vacances)

## Entre les soussignés

Mme DEROUINEAU Christine,  
86 route de Pibrac, 31700 Cornebarrieu, tel : 06 85 43 56 68  
Ci-après dénommé « Le bailleur »

Nom, adresse, tel :

.....  
Ci-après dénommé « le locataire »

Il a été convenu et arrêté ce qui suit : le bailleur loue les locaux et équipements ci-après désignés au locataire qui les accepte aux conditions suivantes :

## Adresse du bien

.....

## Désignation des locaux

(type d'habitation, superficie, nombre de pièces et leur usage, la présence d'une cuisine, mezzanine, salles de bains, WC, buanderie....)

## Équipements et accessoires

(Jardin, terrasse, piscine, climatisation, gardiennage, interphone, vide-ordures, ascenseur, chauffage...).

## Autres prestations :

Linge de maison:	Oui	TV :	Oui
	Non		Non

Le ménage n'est pas inclus. Le locataire doit rendre l'appartement dans le même état qu'à son arrivée. Dans le cas contraire, une somme de 40 à 80 euros sera retenue, montant laissé à la discrétion du bailleur.

## Destination des locaux loués

La présente location est à usage d'habitation. Le logement est prévu pour..... personnes au maximum. L'appartement est **NON FUMEUR**.

Le locataire s'engage à occuper les lieux personnellement, avec sa famille « en bon père de famille » et de les conserver en bon état. Il ne pourra ni prêter le logement, ni le sous-louer.

Le locataire déclare être d'accord avec la description des lieux loués et les prendre en l'état dans lequel ils se trouvent.

Un état des lieux, établi contradictoirement, sera annexé au présent contrat.

### **Durée du contrat de location**

La présente location débutera le..... et prendra fin le.....

### **Date et heure d'arrivée et de départ**

L'arrivée est prévue le.... à..... h.

Le départ doit se faire le..... à 12 h (midi).

### **Paiement**

Montant de la location (toutes charges incluses) :.....

Acompte à la réservation.....par : Espèces - Chèque

Cet acompte représente des arrhes qui seront perdues en cas de désistement

Solde à l'entrée dans les lieux.....par : Espèces - Chèque

Montant du dépôt de garantie.....par : Espèces - Chèque

Le dépôt de garantie sera restitué au plus tard 1 mois après la remise des clés, après déduction, le cas échéant, des sommes dues par le locataire au titre des dégradations survenues dans les locaux.

### **Annulation**

L'annulation de la location entraîne la perte des arrhes versées en réservation de l'appartement.

### **Assurance**

Le locataire doit fournir une attestation d'assurance responsabilité civile lors de l'entrée dans les lieux.

Fait en deux originaux à Toulouse le.....

Signature du bailleur

Signature du locataire

### **Annexes**

état des lieux

inventaire du mobilier

diagnostic technique